



LA MUNICIPALITE DE TRITH SAINT LEGER VOUS PROPOSE DE VOUS INSCRIRE SUR LE REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES FRAGILES

Dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 la municipalité recense les personnes âgées, en situation de handicap ou isolées qui le souhaitent.

Nous vous invitons donc si vous le souhaitez à vous inscrire sur le registre communal et y indiquer le cas échéant les coordonnées du service qui intervient à votre domicile, la personne à prévenir en cas d'urgence et celles du médecin traitant.

Qui peut s'inscrire sur ce registre ?

- La personne elle-même ;
- Son représentant légal ;
- Un tiers (ami, proche, médecin, service d'aide ou personne intervenante).

Qui peut figurer sur ce registre ?

Toute personne fragile isolée, particulièrement :

- Les personnes âgées de plus de **65 ans** ;
- Les personnes âgées de **60 ans et plus** reconnues inaptes au travail ;
- Les personnes **souffrant de maladies chroniques** (diabète aggravé, maladie cardiovasculaire, troubles respiratoires graves...);
- Les adultes en situation de handicap.

Comment s'inscrire ?

- Par téléphone au :
06 22 19 50 42 (service d'astreinte)
06 33 08 66 33 (services du CCAS)
06 10 68 31 11 (services administratifs) ;
- Par courriel : **ccas@trith.fr** ou **communication@trith.fr**

La municipalité de Trith Sant Léger et les agents communaux sont présents à vos côtés pour vous apporter aide et soutien dans votre vie au quotidien et mettent tout en œuvre pour assurer votre sécurité dans un esprit de solidarité.

Prenez soin de vous,
Cordialement
Norbert JESSUS